

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 91.00.624.004.1 DU 7 MARS 1991

## Balances SARTORIUS modèles BA AI 200 et BA AI 201

(CLASSE II)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

SARTORIUS AG, D-3400 Göttingen (Allemagne).

### DEMANDEUR

SARTORIUS S.A.R.L., 11, avenue du 1er Mai,  
BP 27, 91122 Palaiseau Cedex.

### CARACTERISTIQUES

Les balances SARTORIUS modèles BA AI 200 et BA AI 201 sont des instruments de pesage à équilibre automatique, à plateau supérieur et à affichage numérique à cristaux liquides. Le système Roberval assurant un déplacement vertical du plateau est réalisé dans une pièce monobloc.

Ces instruments sont équipés des dispositifs suivants :

- dispositif indicateur de niveau,
- dispositif de mise à niveau par pieds réglables,
- dispositif automatique de mise à zéro à la mise sous tension,

- dispositif automatique de mise à zéro suiveur pouvant être mis en œuvre par l'utilisateur,
- dispositif semi-automatique de tare,
- dispositif semi-automatique de réglage par masse externe.

Le dispositif indicateur permet, outre l'affichage de la valeur des charges mesurées, l'affichage, lorsque les options correspondantes du menu ont été sélectionnées, d'une échelle analogique chiffrée de comparaison "plus" et "moins". Le zéro de cette échelle correspond à la valeur prédéterminée de la masse de référence. La valeur de l'échelon de cette échelle est supérieure ou égale à celle de l'échelon de vérification de l'instrument. L'index est constitué par le dernier segment d'un diagramme à barres.

Les balances SARTORIUS modèle BA AI 201 comportent également un dispositif indicateur "plus" et "moins" à diodes électroluminescentes permettant à l'utilisateur de savoir si la charge sur le plateau a une valeur comprise ou non entre deux valeurs prédéterminées.

Les différentes options du menu permettent l'accès aux programmes de pesage, de comparaison, de conversion d'unités (g, kg, et ct), de calculs mathématiques de formulation-dosage, de calcul de pourcentages, de comptage, de calculs statistiques, de pesées d'animaux, de détermination du poids par unité de surface ou par unité de volume, de détermination de la finesse (titre) ou de la grosseur (numéro) des textiles et d'introduction de données numériques (codes).

Le dispositif indicateur et les dispositifs de commande peuvent être situés dans un boîtier indépendant relié à la cellule de pesage.

Les caractéristiques métrologiques des balances SARTORIUS modèles BA AI 200 et BA AI 201 sont les suivantes :

$5\ 000\text{ g} \leq \text{Max} \leq 12\ 200\text{ g}$	$100\text{ g} \leq \text{Max} \leq 2\ 200\text{ g}$
Min 50 g	Min 100 g
e = 1 g	e = 2 g
T = - Max	T = - Max

A l'exception des instruments ayant un échelon de 2 g, le dispositif indicateur des instruments objet de la présente décision peut comporter un chiffre supplémentaire nettement différencié des autres chiffres : ce dernier chiffre n'est à utiliser que pour des pesées par différence. La valeur de cet échelon différencié est de 0,1 e, 0,2 e ou 0,5 e.

Les balances SARTORIUS modèles BA AI 200 et BA AI 201 peuvent être équipées d'une interface entrée/sortie RS 232.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque signalétique des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date d'approbation figurant dans le titre de celle-ci. Elle doit également porter, outre les indications signalétiques fondamentales, les mentions suivantes :

**INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION  
CONDITIONS REGLEMENTAIRES  
D'UTILISATION : + 10 °C/+ 30 °C**

Ces mentions figurent également à proximité immédiate du dispositif indicateur.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Photographie n° 5470-1.

Dessin n° 5470-2.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INDUSTRIE :  
L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,  
M. GERENTE

---



■ **N° 5470-1**

**BALANCES SARTORIUS BA AI 200 ET BA AI 201**



■ N° 5470-2

BALANCES SARTORIUS BA AI 200 ET BA AI 201

Echelles analogiques chiffrées de comparaison - et +

